



Programme d'inauguration de bancs

En reconnaissance d'un don au Musée national de la force aérienne du Canada, l'article commémoratif correspondant sera placé dans le parc commémoratif de l'ARC. Le Musée émettra un reçu fiscal pour le don.

Article commémoratif (veuillez cocher une case)

- Chaise Muskoka - 1,000.00\$
- Banc - 2,500.00 \$
- Table de pique-nique - 3,500.00 \$

Inscription sur la plaque

Ligne 1: (veuillez encercler une seule réponse)

À la mémoire de / Dedicacé à / Don de / En hommage à

Ligne 2: Nom (s)

Ligne 3 (facultatif): peut inclure : ARC/CAF, escadron(s), métier, années de service

Ligne 4 (facultatif): peut inclure : Date de naissance-date de décès, citation, dedicacé par

Veuillez noter que les plaques ne seront pas mises à jour si la personne décède après que la demande a été remplie. Des limites de caractères peuvent s'appliquer à toutes les lignes de texte. Si votre demande est trop longue, vous en serez informé et aurez la possibilité de soumettre un autre texte.

Demande d'emplacement

Les demandes d'emplacement sont prises en considération, mais ne peuvent être garanties. L'emplacement dépend de la disponibilité actuelle et des exigences de le parc commémoratif. Veuillez contacter directement le conservateur du musée pour connaître les disponibilités actuelles.

Informations sur le donateur

Nom du donateur (en lettres moulées)

Date

Adresse

Ville

Province

Code Postal

()
Téléphone

Courriel

Signature

Détails du programme d'inauguration

De nouveaux articles sont ajoutés à le parc commémoratif entre les mois de mai et d'octobre. Veuillez prévoir un délai de traitement et d'installation de 4 à 6 mois. Tous les articles commémoratifs sont fabriqués à partir d'un plastique recyclé de longue durée, protégé à 100 % contre les UV, et comprennent une plaque en laiton de 2" x 5 " comportant jusqu'à quatre lignes de texte. Une table de pique-nique sur cinq sera une version accessible, à la discrétion du personnel du MNFAC.

L'objet commémoratif sera conservé dans le parc commémoratif de l'ARC pendant au moins dix (10) ans, sans frais supplémentaires pour le donateur. Si, après cette période, l'objet doit être remplacé, le donateur aura la possibilité de faire un nouveau don pour un nouvel objet de commémoration au même endroit. S'il ne peut être contacté ou s'il décide de ne pas faire de don pour un nouvel objet commémoratif, l'objet sera retiré lorsqu'il ne sera plus sûr/approprié pour être dans le parc commémoratif. La plaque sera retirée de l'objet et mise à la disposition du donateur. Elle sera conservée par le MNFAC pour une durée de 90 jours.

Déclaration sur la protection de la vie privée et la confidentialité

Le MNFAC a pour politique de contrôler la sélection, l'utilisation et la divulgation des informations personnelles conformément à toutes les exigences énoncées dans la loi canadienne sur la protection de la vie privée. Pour plus de détails, veuillez consulter le site web du musée.

Soumission du formulaire

Adresse postale:

Musée national de la Force aérienne du Canada
Boîte postale 1000, 8e Escadre/BFC Trenton
Astra, ON K0K 3W0

Courriel: curator@airforcemuseum.ca

Facsimilé: 613-965-7352

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au
613-965-7223 ou sans frais 1-866-701-7223
Ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.airforcemuseum.ca

Montant de la donation: \$ _____

Argent comptant

Débit

Chèque

Visa

MasterCard

Amex

Approbation du musée

Date

#ARC

À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU